

Fusions et acquisitions

L'Europe est-elle protectionniste?

Selon des chercheurs de l'UCL, l'UE a utilisé la protection de la concurrence comme abri pour ses entreprises.

Protéger les consommateurs face aux abus de pouvoir du marché, voilà un des grands rôles que s'est donnés l'Union européenne. Ainsi, les fonctionnaires de la Direction générale concurrence ont notamment pour tâche de contrôler les fusions et acquisitions (F&A) et d'empêcher toute formation de position dominante. Mais se contentent-ils vraiment de cela? Une étude de l'UCL montre en tout cas que ça n'a pas toujours été le cas...

Selon le groupe de chercheurs, tout au long de la décennie 1990, Bruxelles s'est appliquée à mettre des entreprises européennes à l'abri des appétits de groupes étrangers. L'étude est gênante pour la Commission, d'autant que son sérieux ne peut être mis en cause: l'article a été accepté par «The Economic Journal», une revue scientifique de référence. Des études antérieures sur le sujet ont pourtant abouti à des conclusions fort différentes (voire opposées), mais Nihat Aktas, co-auteur de l'article, justifie cette divergence de résultats par l'originalité de la méthode.

La question de base est celle-ci: «La probabilité d'intervention du régulateur est-elle plus grande quand un acquéreur non européen annonce une opération qui porte atteinte aux intérêts de ses concurrents européens?»

Or «ces deux éléments – nationalité de l'acquéreur et réaction des concurrents européens – n'ont jusqu'ici jamais été étudiés simultanément», explique Aktas.

L'étude prend appui sur la réaction des marchés à l'annonce d'une fusion/acquisition. L'argument des chercheurs est le suivant: «Si les investisseurs perçoivent l'opération



L'étude couvre la période 1990-2000, et rien n'indique que ce protectionnisme soit toujours d'actualité.

comme permettant le renforcement de la concentration de l'industrie concernée et comme renforçant le pouvoir de marché des acteurs en question, les actions des entreprises rivales se voient réévaluées par les investisseurs», explique Eric de Bodt, autre auteur de l'étude. Logique, puisqu'elles bénéficieraient elles-mêmes de la hausse des prix consécutive à la concentration. «Comme cette hausse est défavorable au consommateur, la Commission européenne intervient.» Mais, c'est là que cela devient intéressant, «on observe que la logique s'inverse dans le cas où l'acquéreur est étranger», poursuit Bodt. «Dans ce cas, la probabilité d'intervention du régulateur est

d'autant plus forte que les entreprises européennes souffrent de l'annonce de l'opération.»

POLÉMIQUE

Inutile de dire que ces résultats irritent pas mal de monde. À commencer par la Commission, qui se défend de toute velléité protectionniste. L'avocat Jean-François Bellis, du cabinet Van Bael & Bellis, s'étonne des conclusions de l'étude. «En tant que praticien, nous n'avons vraiment pas cette expérience-là», explique-t-il. «D'ailleurs, on a souvent reproché à la Commission de lutter contre la création de champions européens...» Et de suggérer que ces résultats «étonnants» seraient peut-être le fruit du hasard.

En l'occurrence, précise de Bodt, «le niveau de confiance de l'étude, c'est-à-dire la probabilité que ce résultat soit dû au hasard, est de l'ordre de 5%».

Il faut en outre souligner que l'étude couvre la période 1990-2000. «Nous n'insinuons donc pas que le régulateur est actuellement protectionniste, mais bien que sous Van Miert, entre autres, le commissariat à la Concurrence avait une tendance protectionniste.»

Depuis, d'ailleurs, certains principes de régulation des F&A ont été modifiés. Les recherches se poursuivent pour la période 2000-2007, et les résultats seront publiés dans un ou deux ans. Mais Jean-François Bellis n'arrête pas sa critique à cela.

«On peut se demander si ce genre d'études ne revient pas à disséquer une mouche, vu le peu de dossiers entravés par la Commission». L'étude de l'UCL cherche-t-elle la petite bête? Les avis divergent, naturellement, mais le débat s'élargit vite à la question de fond, qui déchire de nombreux économistes...

UNE NOUVELLE DONNE

«La mondialisation a cessé d'être antinomique par rapport à la géopolitique. Dans ce contexte, il est fondamental que les Européens se protègent!» C'est Laurent Cohen-Tanguy, avocat et chroniqueur au quotidien français «Les Échos», qui lançait cet appel lors d'un colloque parisien où l'étude louvaniste a été

présentée. Se protéger vis-à-vis de la montée en puissance de certains pays aux économies étatisées, voire non démocratiques, voilà, selon lui, l'enjeu de ce début de siècle. Et de plaider pour l'instauration par l'UE d'un outil spécifique pour contrôler les «investissements stratégiques». «Cela existe aux États-Unis, pourquoi pas chez nous?»

Ce genre de discours braque à peu près la moitié des économistes. Car tout se mêle: parle-t-on de protection industrielle ou de gouvernance? De patriotisme ou de questions sociales? Et surtout, où s'arrêter?

Autant de questions aussi difficiles que cruciales pour l'avenir économique de l'Europe. ♦ F.R.

États-Unis

Le procès de Lewis Libby s'est ouvert

Le procès de Lewis Libby, ancien haut responsable de la Maison-Blanche, s'est ouvert mardi devant le tribunal fédéral de Washington avec le début de la sélection des jurés. L'ancien chef de cabinet du vice-président Dick Cheney est notamment accusé de faux témoignage et risque jusqu'à 30 ans de prison. L'affaire remonte à juillet 2003, quand un ancien ambassadeur US, Joseph Wilson, avait accusé l'administration Bush d'avoir exagéré la menace irakienne. Peu après, des articles de presse, citant des sources à la Maison-Blanche, ont révélé que l'épouse du diplomate était un agent de la CIA. Depuis, l'ancien secrétaire d'État adjoint Richard Armitage a reconnu avoir été, par inadvertance, à l'origine de la fuite. Personne ne sera poursuivi pour les fuites, mais Libby l'est pour avoir fourni un compte rendu inexact de conversations avec des journalistes. Les avocats de la défense veulent citer Cheney comme témoin. ♦ AFP

Pékin

La Chine et l'Union européenne, «partenaires stratégiques»

Les négociations pour un nouvel accord de partenariat ont été lancées.

Parler ouvertement du changement climatique, de l'immigration ou du terrorisme; envisager des rapprochements dans le domaine de la recherche et de la coopération spatiale; accorder les violons en politique étrangère: la Chine et l'Union européenne ont lancé officiellement mercredi à Pékin des négociations en vue d'un nouvel accord de partenariat et de coopération («APC») pour élargir et approfondir un texte datant de 1985, qui ne portait que sur l'économie et le commerce.

«Il y a 20 ans, l'Union européenne et la Chine étaient des partenaires commerciaux. Maintenant nous sommes des partenaires stratégiques avec un vaste spectre de coopération»: pour la commissaire eu-

ropéenne aux Relations extérieures, Benita Ferrero-Waldner, qui a entamé les pourparlers avec le ministre chinois des Affaires étrangères, Li Zhaoxing, la révision de l'accord de 1985 était devenue une évidence. «L'Union européenne et la Chine sont deux des plus importants pouvoirs émergents dans le monde; la Chine change devant nos yeux et l'Union européenne continue aussi à grandir», a-t-elle fait valoir. Les responsables européens et chinois s'étaient mis d'accord pour lancer des pourparlers sur un nouvel arrangement lors du sommet UE-Chine organisé à Helsinki en septembre.

Il s'agira de trouver un terrain d'entente sur pas moins de 22 secteurs qui ont pour la plupart déjà fait l'objet de discussions: l'énergie, l'environnement, l'agriculture, les transports, les douanes, l'éducation, la société de l'information, la science et la technologie, la coopération spatiale, la recherche et le dé-



Benita Ferrero-Waldner: la Chine et l'UE changent.

veloppement, ainsi que quelques thèmes potentiellement plus polémiques comme le développement durable, les migrations, le terrorisme et les armes de destruction massive. L'UE compte ainsi demander instamment à la Chine, «qui ouvre une centrale électrique au charbon chaque semaine» selon la

Commission, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de coopérer davantage en matière de sécurité énergétique. Les Vingt-sept estiment qu'il sera impossible d'atteindre les objectifs de Kyoto sans un effort de Pékin, qui a signé le texte, mais n'est pas lié par des engagements de réduction d'émissions.

Parlera-t-on également à l'avenir du sujet sensible des droits de l'homme? «Nous avons un dialogue spécial sur les droits de l'homme, donc pourquoi cela ne pourrait-il pas faire partie de l'accord de partenariat et de coopération; je ne vois aucun signe négatif du côté des Chinois» a affirmé la commissaire.

De son côté, le ministre chinois n'a pas fait de commentaires sur ce dernier sujet. Il a mis une nouvelle fois sur la table la question aussi délicate de la levée de l'embargo européen sur les armes imposé à la Chine en 1989. ♦ O.G. avec AFP

Présidentielles

Ségolène Royal s'en prend à nouveau à la BCE

La candidate socialiste à l'élection présidentielle française Ségolène Royal a souhaité, mercredi lors d'un passage à Luxembourg, que la BCE ne soit pas «omnipotente» et tienne compte de la croissance et de l'emploi dans ses objectifs, et pas seulement de la maîtrise de l'inflation. «Je souhaite un élargissement du statut de la BCE qui intègre très clairement, comme aux États-Unis et au Royaume-Uni, non seulement la maîtrise de l'inflation mais aussi la croissance économique et le progrès social», a-t-elle déclaré après une rencontre avec le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker. «Il ne s'agit pas de remettre en cause son indépendance, mais il s'agit de ne pas la laisser exercer une omnipotence», a-t-elle ajouté.

Ségolène Royal s'est en outre prononcée pour un nouveau référendum en France en 2009 «sur un traité qui permette aux institutions européennes de fonctionner». Elle a toutefois laissé entendre qu'elle ne proposait plus une refonte en profondeur du traité sur la Constitu-

tion européenne. «Je ne veux pas que les Français pénalisent les pays européens qui se sont déjà prononcés sur la Constitution. Ce que je souhaite, c'est qu'il y ait un volet social et que les droits des travailleurs soient pris en considération en Europe.» De son côté, Jean-Claude Juncker a souligné qu'il était d'accord avec Ségolène Royal sur le fait qu'il fallait compléter le traité constitutionnel par une «déclaration sociale plus engageante».

Le couple Royal-Hollande s'est par ailleurs vu accusé d'avoir eu recours à une parade fiscale pour échapper à l'impôt sur la fortune auquel sont assujettis les Français les plus aisés. Dans l'entourage de la candidate, on estime que cette polémique porte la signature de Nicolas Sarkozy et «de ses amis». Royal a fustigé des «méthodes de racaille» et a rendu public mardi son patrimoine, confirmant qu'elle payait bien cet impôt, en sommant Sarkozy de faire de même. Le candidat de l'UMP a pour sa part fait savoir qu'il payait également l'impôt sur la fortune depuis un an. ♦ AFP

Zone euro: l'inflation à 1,9% en décembre 2006

L'inflation annuelle dans la zone euro s'est élevée à 1,9% en décembre, soit le même chiffre qu'en novembre, selon la deuxième estimation publiée mercredi par l'office statistique européen Eurostat, confirmant son estimation rapide de début janvier. Sur le mois, les prix à la consommation ont augmenté de 0,4% de novembre à décembre, précise Eurostat.

Pour l'ensemble de l'Union européenne, l'inflation annuelle s'est élevée à 2,1% en décembre. Sur le mois, les prix ont augmenté de 0,4%.

Zone euro: exportations meilleures que prévu

Le commerce extérieur de la zone euro a enregistré en novembre un excédent de 3,1 milliards d'euros, quasi stable par rapport à celui d'octobre (3,0 milliards d'euros), selon l'estimation publiée mercredi par l'office statistique européen Eurostat. Cet excédent est supérieur aux attentes des économistes interrogés par l'agence financière «AFX News», qui tablaient sur 2,5 milliards

d'euros. Les exportations de la zone euro vers le reste du monde, corrigées des variations saisonnières, ont augmenté de 1,7% en novembre par rapport à octobre, tandis que les importations ont baissé de 0,1%. Pour le mois d'octobre, Eurostat a revu l'excédent en hausse à 3,0 milliards d'euros, contre 2,4 milliards d'euros dans sa première estimation.

La Pologne respectera Maastricht... en 2009

La Pologne, qui refuse toujours de fixer une date pour son adhésion à l'euro, respectera en 2009 tous les critères de convergence définis par le traité de Maastricht, a assuré la ministre polonaise des Finances, Zyta Gilowska. Selon elle, le déficit polonais des finances publiques ne dépassera pas en 2009 la limite des 3% du PIB (seul critère que le pays ne respecte pas encore pour entrer dans l'euro), contre 4% prévu par l'exécutif européen pour 2007. La Pologne procédera en 2007 à une vaste réforme de ses finances publiques.

La Thaïlande ramène son taux directeur à 4,75%

La Banque de Thaïlande (BoT) a baissé mercredi son taux directeur d'un quart de point à 4,75% pour la première fois depuis six mois, afin, selon elle, de maintenir le rythme de la croissance économique. «Nos derniers chiffres montrent une baisse de la consommation des ménages parallèlement à une diminution des pressions inflationnistes», a expliqué Suchada Kirakul, adjointe du gouverneur de la BoT. La BoT avait pourtant relevé en octobre dernier sa prévision de croissance 2006, avançant une fourchette de 4,5 à 5%.